

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 430

22 mars 2007

### SOMMAIRE

Acca Investissement S.A. ....	20634	Husting et Reiser S.A. ....	20633
Adorf S.à r.l. ....	20603	Intrest International Partners Holding S.A. .....	20631
Air - Abc S.A. ....	20612	Jack-Sept S.A. ....	20632
A.M.S. Auto Moto Sport S.à r.l. ....	20619	KS Environmental Services S.A. ....	20600
Anagallis S.A. ....	20614	Lux-Montage SA ....	20640
Architectes Urbanistes Valentiny & Asso- ciés-Luxembourg S.A. ....	20630	Lux Tresor S.à r.l. ....	20629
ATR Investissement S.A. ....	20628	Magi S.à r.l. ....	20618
Audley Estates ....	20611	Maison Kasel ....	20632
Au Pain Quotidien S.A. ....	20612	Meeting Profile S.à r.l. ....	20630
Beira Holding S.A. ....	20618	Microtron Luxembourg S.à r.l. ....	20633
Bierg an Dall S.à r.l. ....	20627	Moulinage Holding S.à r.l. ....	20611
Boons S.à r.l. ....	20594	Netdata S.A. ....	20619
"Brennerei s.à r.l." ....	20632	Nouvelle Bicolux S.A. ....	20631
Brock Alloy Wheels G.m.b.H. ....	20611	Oakwood Financial Investments S.C.A. ..	20603
Canaco S.A. ....	20634	Oakwood Financial Investments S.C.A. ..	20594
CE 127 S.A. ....	20601	Octa S.A. ....	20638
E.J.T. s.à r.l. ....	20637	Premium Investment Partners S.A. ....	20617
Entreprise de Constructions Husting et Reiser S.A. ....	20633	Premium Property Partners S.A. ....	20617
Entreprise de Constructions Husting et Reiser S.A. ....	20638	Quyrial ....	20640
Entreprise de Toiture Jeannot Welter Sàrl .....	20632	Sami-Bau G.m.b.H. ....	20600
Ets. Hoffmann-Neu Wilwerwiltz S.A. ....	20630	Sinequanon General Partner Luxembourg S.A. ....	20621
Fatco ....	20638	SMC (Sales Management Consulting) S.à r.l. ....	20628
Frigate S.A. ....	20609	Sofias SA ....	20639
Gastrom Pommerlach S.A. ....	20628	Supermarché Massen S.A. ....	20620
Gecomat S.A. ....	20639	Thep Invest SA ....	20639
Heck e Silva Sàrl ....	20619	Ustraicherbetrieb Ludes Johann S.à r.l. ..	20620
Hondius S.A. ....	20618	Vanel Components S.A. ....	20629
Huggy-Store Hoscheid Dickt Sàrl ....	20628	Vanel Luxembourg S.A. ....	20629
Husting et Reiser S.A. ....	20631	Vitalitec Belux S.A. ....	20600
		Xelex ....	20620

**Boons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 51.998.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007020365/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2006, réf. DSO-BX00481. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060143286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

**Oakwood Financial Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 122.047.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of December.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Michael Charles Culhane, born on October 19, 1968, in Leicester, United Kingdom, residing at 139 Oakwood Court, London W14 8JS, United Kingdom,

2) OAKWOOD FINANCIAL MANAGEMENT S.A., a société anonyme, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 121891,

3) Jason Miller, born on January 14, 1969, in Ohio, United States, residing at 40 Tonsley Road, Wandsworth, London SW18 1BG, United Kingdom,

4) Roger Lansdowne, born on September 1, 1962, in Bristol, United Kingdom, residing at The Duck House, Scantleberry Close, Downend, Bristol BS16 6DQ, United Kingdom,

5) Laurence Morey, born on June 7, 1974, in South Africa, residing at 17 Burlington Avenue Kew Gardens, London TW9 4DF, United Kingdom,

6) Richard Klemmer, born on November 1, 1960, in Michigan, United States, residing at Burchetts Place, Burchetts Green Road, Burchetts Green, Maidenhead Berkshire SL6 6QZ, United Kingdom,

7) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS L.L.C., with address at c/o MERRILL LYNCH & CO. INC., 4 World Finance Center, New York, NY 10080, United States,

8) OAKWOOD GLOBAL FINANCE L.P., with address at 109 North Post Oak Lane, Suite 200, Houston, Texas 77024, a Cayman Islands exempted limited partnership acting by its General Partner, OAKWOOD CAYMAN ISLANDS GP, LTD,

9) The OAKWOOD EMPLOYEE BENEFIT TRUST, a trust governed by Jersey law, with address at 31/33 New Street, St Helier, Jersey JE48YW,

all duly represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of nine (9) proxies given on December 21, 2006.

The proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing parties are together all the shareholders of OAKWOOD FINANCIAL INVESTMENTS S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 122047,

incorporated pursuant to the deed of the undersigned notary on the 16th of November 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 22, 2006 (hereafter the «Company»).

The appearing parties representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by twenty-one thousand seven hundred fifty-eight euros and seventy-five cents (EUR 21,758.75) from one hundred twenty-five thousand one euros and twenty-five cents (EUR 125,001.25) to one hundred forty-six thousand seven hundred sixty euros (EUR 146,760.-) by the issue of seventeen thousand four

hundred seven (17,407) Class B ordinary shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, divided into ten (10) Classes B ordinary shares;

2. Subsequent amendment of the paragraph 1st of Article 6 of the articles of association of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, representing the entire share capital, request the notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by twenty-one thousand seven hundred fifty-eight euros and seventy-five cents (EUR 21,758.75) from one hundred twenty-five thousand one euros and twenty-five cents (EUR 125,001.25) up to one hundred forty-six thousand seven hundred sixty euros (EUR 146,760.-) through the issue of seventeen thousand four hundred seven (17,407) Class B ordinary shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each consisting of:

- 1,741 Class B1 Ordinary Shares;
- 1,741 Class B2 Ordinary Shares;
- 1,741 Class B3 Ordinary Shares;
- 1,741 Class B4 Ordinary Shares;
- 1,741 Class B5 Ordinary Shares;
- 1,741 Class B6 Ordinary Shares;
- 1,741 Class B7 Ordinary Shares;
- 1,740 Class B8 Ordinary Shares;
- 1,740 Class B9 Ordinary Shares; and,
- 1,740 Class B10 Ordinary Shares.

all with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

All new issued shares have been entirely subscribed as follows:

1) OAKWOOD GLOBAL FINANCE L.P., aforementioned, has subscribed for a global amount of EUR 8,481.25 as follows:

- 679 Class B1 Ordinary Shares
- 679 Class B2 Ordinary Shares
- 679 Class B3 Ordinary Shares
- 679 Class B4 Ordinary Shares
- 679 Class B5 Ordinary Shares
- 678 Class B6 Ordinary Shares
- 678 Class B7 Ordinary Shares
- 678 Class B8 Ordinary Shares
- 678 Class B9 Ordinary Shares
- 678 Class B10 Ordinary Shares

2) Michael Charles Culhane, aforementioned, has subscribed for a global amount of EUR 4,750.- as follows:

- 380 Class B1 Ordinary Shares
- 380 Class B2 Ordinary Shares
- 380 Class B3 Ordinary Shares
- 380 Class B4 Ordinary Shares
- 380 Class B5 Ordinary Shares
- 380 Class B6 Ordinary Shares
- 380 Class B7 Ordinary Shares
- 380 Class B8 Ordinary Shares
- 380 Class B9 Ordinary Shares
- 380 Class B10 Ordinary Shares

3) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS L.L.C., aforementioned, has subscribed for a global amount of EUR 8,525.- as follows:

- 682 Class B1 Ordinary Shares
- 682 Class B2 Ordinary Shares
- 682 Class B3 Ordinary Shares
- 682 Class B4 Ordinary Shares
- 682 Class B5 Ordinary Shares
- 682 Class B6 Ordinary Shares

- 682 Class B7 Ordinary Shares
- 682 Class B8 Ordinary Shares
- 682 Class B9 Ordinary Shares 682 Class B10 Ordinary Shares

4) OAKWOOD FINANCIAL GP LTD., a Cayman exempt limited liability company, whose registered office is at MOURANT CAYMAN LIMITED STRATHVALE HOUSE, 90 North Church Street, P.O. Box 10378APO, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here duly represented by Mr. Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 21, 2006, has subscribed for a global amount of EUR 2.50 as follows:

- 1 Class B6 Ordinary Shares
- 1 Class B7 Ordinary Shares

The seventeen thousand four hundred seven (17,407) new shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the total amount of twenty-one thousand seven hundred fifty-eight euros and seventy-five cents (EUR 21,758.75) is at the disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the shareholders resolve to amend Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **6.1 Subscribed Capital.** The Company has a share capital of one hundred forty-six thousand seven hundred sixty euros (EUR 146,760.-) represented by one hundred seventeen thousand four hundred and eight (117,408) fully paid up Shares, divided into:

- (a) 10,000 Class A1 Ordinary Shares (the «Class A1 Ordinary Shares»);
- (b) 10,000 Class A2 Ordinary Shares (the «Class A2 Ordinary Shares»);
- (c) 10,000 Class A3 Ordinary Shares (the «Class A3 Ordinary Shares»);
- (d) 10,000 Class A4 Ordinary Shares (the «Class A4 Ordinary Shares»);
- (e) 10,000 Class A5 Ordinary Shares (the «Class A5 Ordinary Shares»);
- (f) 10,000 Class A6 Ordinary Shares (the «Class A6 Ordinary Shares»);
- (g) 10,000 Class A7 Ordinary Shares (the «Class A7 Ordinary Shares»);
- (h) 10,000 Class A8 Ordinary Shares (the «Class A8 Ordinary Shares»);
- (i) 10,000 Class A9 Ordinary Shares (the «Class A9 Ordinary Shares»);
- (j) 10,000 Class A10 Ordinary Shares (the «Class A10 Ordinary Shares»);
- (k) 1,741 Class B1 Ordinary Shares (the «Class B1 Ordinary Shares»);
- (l) 1,741 Class B2 Ordinary Shares (the «Class B2 Ordinary Shares»);
- (m) 1,741 Class B3 Ordinary Shares (the «Class B3 Ordinary Shares»);
- (n) 1,741 Class B4 Ordinary Shares (the «Class B4 Ordinary Shares»);
- (o) 1,741 Class B5 Ordinary Shares (the «Class B5 Ordinary Shares»);
- (p) 1,741 Class B6 Ordinary Shares (the «Class B6 Ordinary Shares»);
- (q) 1,741 Class B7 Ordinary Shares (the «Class B7 Ordinary Shares»);
- (r) 1,740 Class B8 Ordinary Shares (the «Class B8 Ordinary Shares»);
- (s) 1,740 Class B9 Ordinary Shares (the «Class B9 Ordinary Shares»);
- (t) 1,740 Class B10 Ordinary Shares (the «Class B10 Ordinary Shares»); and,
- (u) 1 Management Ordinary Shares (the «Management Share») all such shares having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

All Shares shall vote as a single class and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of Shares shall not be entitled to vote separately as a class on any matter. No Shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any Shares of the Company, except as may be required by law, or as is otherwise provided in any agreement entered into between the Company and the Shareholders.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the Shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may in its sole discretion determine, more specifically in respect of the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time of issue and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium and, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. When realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing Shareholders provided that any share issuance (including the terms of the same) by the Company must comply with any agreement entered into between the Securityholders and the Company. The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly

authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Managers, the present article is, as a consequence, to be adjusted.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the stated named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, the said person appearing signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Michael Charles Culhane, né le 19 octobre 1968, à Leicester, Royaume-Uni, demeurant à 139 Oakwood Court, London W14 8JS, Royaume-Uni,

2) OAKWOOD FINANCIAL MANAGEMENT S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 121891,

3) Jason Miller, né le 14 janvier 1969, dans l'Ohio, Etats-Unis, demeurant au 40 Tonsley Road, Wandsorth, London SW18 1BG, Royaume-Uni,

4) Roger Lansdowne, né le 1<sup>er</sup> septembre 1962, à Bristol, Royaume-Uni, demeurant à The Duck House, Scantleberry Close, Downend, Bristol BS16 6DQ, Royaume-Uni,

5) Laurence Morey, né le 7 juin 1974, en Afrique du Sud, demeurant au 17 Burlington Avenue Kew Gardens, London TW9 4DF, Royaume-Uni,

6) Richard Klemmer, né le 1<sup>er</sup> novembre 1960, au Michigan, Etats-Unis, demeurant à Burchetts Place, Burchetts Green Road, Burchetts Green, Maidenhead Berkshire SL6 6QZ, Royaume-Uni,

7) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS L.L.C., avec adresse à c/o MERRILL LYNCH & CO. INC., 4 World Finance Center, New York, NY 10080, Etats-Unis,

8) OAKWOOD GLOBAL FINANCE L.P., avec adresse à 109 North Post Oak Lane, Suite 200, Houston, Texas 77024, un exempted limited partnership des Iles Cayman, agissant par son associé commandité, OAKWOOD CAYMAN ISLANDS GP, LTD.,

9) The OAKWOOD EMPLOYEE BENEFIT TRUST, un trust gouverné par les lois de Jersey, ayant comme adresse les 31/33 New Street, St Helier, Jersey JE48YW,

tous dûment représentés par Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg,

en vertu de neuf (9) procurations données le 21 décembre 2006.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont ensemble les seuls actionnaires d'OAKWOOD FINANCIAL INVESTMENTS S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 122047, constituée suivant acte du notaire soussigné le 16 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, le 22 décembre 2006, (ci-après la «Société»).

Les comparants, représentant la totalité du capital social, délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt et un mille sept cent cinquante-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 21.758,75) par l'émission de dix-sept mille quatre cent sept (17.407) nouvelles actions ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, réparties entre dix (10) classes d'actions ordinaires de catégorie B;

2. Modification subséquente du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 6 des statuts de la Société.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, les comparants, représentant la totalité du capital social, ont demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt et un mille sept cent cinquante-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 21.758,75) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille un euro et vingt-cinq centimes (EUR 125.001,25) à cent quarante-six mille sept cent soixante euros (EUR 146.760,-) par l'émission de dix-sept mille quatre cent sept (17.407) actions ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, réparties comme suit:

- (a) 1.741 Actions ordinaires de catégorie B1;
- (b) 1.741 Actions ordinaires de catégorie B2;
- (c) 1.741 Actions ordinaires de catégorie B3;
- (d) 1.741 Actions ordinaires de catégorie B4;
- (e) 1.741 Actions ordinaires de catégorie B5;
- (f) 1.741 Actions ordinaires de catégorie B6;
- (g) 1.741 Actions ordinaires de catégorie B7;
- (h) 1.740 Actions ordinaires de catégorie B8;
- (i) 1.740 Actions ordinaires de catégorie B9; et,
- (j) 1.740 Actions ordinaires de catégorie B10

d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.

Les actions nouvellement émises ont été entièrement souscrites comme suit:

1) OAKWOOD GLOBAL FINANCE L.P., susmentionnée, a souscrit pour un montant total de EUR 8.4861,25 comme suit:

- 679 actions ordinaires de catégorie B1
- 679 actions ordinaires de catégorie B2
- 679 actions ordinaires de catégorie B3
- 679 actions ordinaires de catégorie B4
- 679 actions ordinaires de catégorie B5
- 678 actions ordinaires de catégorie B6
- 678 actions ordinaires de catégorie B7
- 678 actions ordinaires de catégorie B8
- 678 actions ordinaires de catégorie B9
- 678 actions ordinaires de catégorie B10

2) Michael Charles Culhane, susmentionné, a souscrit pour un montant total de EUR 4.750,- comme suit:

- 380 actions ordinaires de catégorie B1
- 380 actions ordinaires de catégorie B2
- 380 actions ordinaires de catégorie B3
- 380 actions ordinaires de catégorie B4
- 380 actions ordinaires de catégorie B5
- 380 actions ordinaires de catégorie B6
- 380 actions ordinaires de catégorie B7
- 380 actions ordinaires de catégorie B8
- 380 actions ordinaires de catégorie B9
- 380 actions ordinaires de catégorie B10

3) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS L.L.C., susmentionnée, a souscrit pour un montant total de EUR 8.525,- comme suit:

- 682 actions ordinaires de catégorie B1
- 682 actions ordinaires de catégorie B2
- 682 actions ordinaires de catégorie B3
- 682 actions ordinaires de catégorie B4
- 682 actions ordinaires de catégorie B5
- 682 actions ordinaires de catégorie B6
- 682 actions ordinaires de catégorie B7
- 682 actions ordinaires de catégorie B8
- 682 actions ordinaires de catégorie B9

- 682 actions ordinaires de catégorie B10

4) OAKWOOD FINANCIAL GP LTD, une société à responsabilité limitée des Iles Cayman, dont le siège social est situé à MOURANT CAYMAN LIMITED STRATHVALE HOUSE, 90 North Church Street, P.O. Box 10378APO, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, ici dûment représentée par Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2006, a souscrit pour un montant total de EUR 2,50 comme suit:

- 1 action ordinaire de catégorie B6
- 1 action ordinaire de catégorie B7

Les dix-sept mille quatre cent sept (17.407) actions nouvellement émises ont été libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de vingt et un mille sept cent cinquante-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 21.758,75) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit.** La Société dispose d'un capital social de quarante-six mille sept cent soixante euros (EUR 146.760,-) représenté par cent dix-sept mille quatre-cent-huit (117.408) d'Actions entièrement libérées, décomposées en:

- a) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A1 (les «Actions ordinaires de catégorie A1»);
- b) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A2 (les «Actions ordinaires de catégorie A2»);
- c) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A3 (les «Actions ordinaires de catégorie A3»);
- d) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A4 (les «Actions ordinaires de catégorie A4»);
- e) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A5 (les «Actions ordinaires de catégorie A5»);
- f) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A6 (les «Actions ordinaires de catégorie A6»);
- g) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A7 (les «Actions ordinaires de catégorie A7»);
- h) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A8 (les «Actions ordinaires de catégorie A8»);
- i) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A9 (les «Actions ordinaires de catégorie A9»);
- j) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A10 (les «Actions ordinaires de catégorie A10»);
- k) 1.741 Actions ordinaires de catégorie B1 (les «Actions ordinaires de catégorie B1»);
- l) 1.741 Actions ordinaires de catégorie B2 (les «Actions ordinaires de catégorie B2»);
- m) 1.741 Actions ordinaires de catégorie B3 (les «Actions ordinaires de catégorie B3»);
- n) 1.741 Actions ordinaires de catégorie B4 (les «Actions ordinaires de catégorie B4»);
- o) 1.741 Actions ordinaires de catégorie B5 (les «Actions ordinaires de catégorie B5»);
- p) 1.741 Actions ordinaires de catégorie B6 (les «Actions ordinaires de catégorie B6»);
- q) 1.741 Actions ordinaires de catégorie B7 (les «Actions ordinaires de catégorie B7»);
- r) 1.740 Actions ordinaires de catégorie B8 (les «Actions ordinaires de catégorie B8»);
- s) 1.740 Actions ordinaires de catégorie B9 (les «Actions ordinaires de catégorie B9»);
- t) 1.740 Actions ordinaires de catégorie B10 (les «Actions ordinaires de catégorie B10»); et
- u) 1 Action ordinaire de Management (les «Actions de Management»).

toutes avec une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) par action.

Toutes les Actions votent en tant que catégorie unique et, sauf exigence de la loi ou disposition des présents Statuts, les détenteurs de catégories d'Actions distinctes n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie sur une question. Aucune Action d'une catégorie ne bénéficie d'un droit de préemption concernant toute Action de la Société, sauf de la manière requise par la loi ou autrement stipulée dans tout accord conclu entre la Société et les Actionnaires.

Au cours d'une période prenant fin cinq (5) ans après la date de publication de la résolution des Actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Gérant est autorisé à augmenter une fois, ou à plusieurs reprises, le capital souscrit en faisant émettre de nouvelles actions par la Société, dans les limites du capital autorisé. Ces nouvelles actions peuvent être souscrites selon les termes et conditions que le Gérant peut de manière entièrement discrétionnaire déterminer, plus particulièrement concernant la souscription et le paiement des nouvelles actions devant être souscrites et émises: le Gérant peut par exemple définir la date d'émission et le montant des nouvelles actions souscrites, déterminer si les nouvelles actions doivent être souscrites avec ou sans prime et préciser la mesure dans laquelle le paiement des actions nouvellement souscrites est acceptable en espèces ou en d'autres actifs que les espèces. Lors de la réalisation totale ou partielle du capital autorisé, le Gérant est expressément autorisé à limiter le droit de souscription préférentiel réservé aux Actionnaires existants, ou à y renoncer, étant entendu que toute émission d'action (comprenant les termes de cette émission) par la Société doit respecter tout accord conclu entre les détenteurs de Titres et la Société. Le Gérant peut déléguer à un administrateur ou dirigeant dûment autorisé de la Société ou à toute autre Personne dûment autorisée, les tâches d'acceptation des souscriptions et de perception des paiements au titre des nouvelles actions représentant une partie ou la totalité de ces augmentations de capital. Après

chaque augmentation du capital souscrit, réalisée dans la forme légalement requise par les Gérants, le présent article doit, en conséquence, être corrigé.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J.-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 157S, fol. 10, case 11. — Reçu 217,59 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007019926/230/330.

(070013341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

**Vitalitec Belux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 86, route de Clervaux.

R.C.S. Luxembourg B 102.212.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2006*

Il a été décidé, entre autres, de transférer le siège social de la société à L-9991 Weiswampach, Maison 126, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 8 décembre 2006.

Pour VITALITEC BELUX S.A.

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020172/667/17.

Enregistré à Diekirch, le 8 décembre 2006, réf. DSO-BX00065. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060135369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

**Sami-Bau G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9909 Troisvierges, 3, rue Jinken.

R.C.S. Luxembourg B 106.868.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAMI-BAU G.m.b.H

Signature

Référence de publication: 2007020168/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 6 décembre 2006, réf. DSO-BX00040. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060136436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

**KS Environmental Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 84.176.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, welche am 15. Dezember 2006 in Luxemburg abgehalten wurde, geht folgendes hervor:

Herr Dieter Grozinger de Rosnay, mit Geschäftsadresse in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, wird in seiner Funktion als Verwaltungsratsmitglied bestätigt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009, nach seiner

vorübergehenden Ernennung durch den Verwaltungsrat vom 7. Oktober 2005 anstelle des ausscheidenden Verwaltungsratsmitglieds Herrn Uwe Kastien, mit Wohnsitz in D-59387 Ascheberg, auf der Aeckern, 12.

Luxemburg, den 15. Dezember 2006.

Unterschrift

*Der Bevollmächtigte*

Référence de publication: 2007019408/323/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

**CE 127 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.139.

In the year two thousand and six, on the twelfth of December.

Before Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CE 127 S.A., with its head office in L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, registered with the Company and Trade Register number B 112.139, incorporated before Maître Tom Metzler, public notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, on November 22, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 396 of 23 February 2006.

The extraordinary general meeting of shareholders begun at 3.00 p.m. and was presided over by Mr Etienne Brocas, banker, residing in Madrid (Spain).

The chairman designated Mr François Brouxel, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary.

The extraordinary general meeting of shareholders duly designated as scrutineer Ms Carole Lacroix, lawyer, residing in Luxembourg.

The committee, composed of the aforementioned, proceeded to draw up the attendance list, which, having been signed by any shareholder present and any representative in proxy, as well as by the members of the committee and the instrumental notary, will be attached to the present minutes, together with the proxy.

The chairman then declared, and requested the notary to acknowledge, the following:

Following the attendance list, 18 shareholders, representing the 95% of the share capital of EUR 1,000,000.- (one million euros) represented by 100,000 (one hundred thousand) shares, are duly or rightfully represented at the present meeting and may effectively deliberate and decide upon all the items on the agenda.

That the agenda of the present meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Amendment of article 13 of the articles of association of the Company in order to facilitate the payment of invoices in connection with the renovation of the Property.

2. Any other business.

The extraordinary general meeting of shareholders, having given its approval to such propositions from the chairman, and considering itself as duly composed and convened, deliberated and passed separately, via a unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The Chairman explains that the Company intends to open two bank accounts with the French Bank, Crédit Foncier:

- one is intended for the payment of work to be done in France;
- the other is intended for the running operations of the Company in France.

These accounts will remain open for the sole duration of the work.

In this respect the current limit of EUR 3,000.- seems inappropriate to allow the payment of invoices in relation to the refurbishment of the building:

Thus the shareholders of the Company, resolved to amend article 13, paragraph 8, of the Articles of Association of the company as follows:

«Resolutions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting except for the following matters that may only be adopted by unanimous decision of all the directors:

- (a) investments, purchases, leases of assets or any other acquisitions in excess of EUR 3,000.- per year;
- (b) any incurrence of indebtedness which in no case may exceed EUR 60,000.-;
- (c) any guarantee or incurrence of any other commitments or obligations on or off balance which in no case may exceed EUR 60,000.-;

(d) to dispose of monies deposited and to sign all type of debit documents, cheques, receipts, invoices, promissory notes with any banks, companies and all types of establishments, units, persons and corporations which commit the Company for payment obligations in excess of EUR 3,000.- except for those payments in relation to the refurbishment of the building located in Paris for which no board meeting is required up to EUR 60,000.-.

(e) to confer powers and mandates any person, who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their compensation.»

#### Costs

Any expenses and costs as a result of the Company's change of corporate form shall be charged to the Company and are estimated at approximately eight hundred euros.

The undersigned notary who speaks and understands English states that following a request of the appearing parties, these presents are drafted first in English then in French. In the event of discrepancies between the two versions, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

There being no further business the meeting then closed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CE 127 S.A., dont le siège social est à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.139, constituée suivant acte reçu Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 396 du 23 février 2006.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures et est présidée par Monsieur Etienne Brocas, banquier, demeurant à Madrid (Espagne).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur François Brouxel, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale des actionnaires désigne comme scrutateur Madame Carole Lacroix, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, 18 actionnaires, représentant 95% du capital social de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

#### Ordre du jour:

1. Modification de l'Article 13 des statuts de la Société en vue de faciliter les paiements de factures en relation avec la rénovation de l'immeuble.

2. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

#### Première résolution

Le président explique que la société souhaite ouvrir deux comptes bancaires auprès du Crédit Foncier, en France:

- Un de ces comptes sera réservé au paiement des travaux qui seront effectués,
- L'autre servira pour les opérations courantes de la Société en France.

Ces comptes resteront uniquement ouverts pour la durée des travaux.

Eu égard à ce qui précède la présente limite de EUR 3.000,- semble inappropriée pour permettre le paiement de factures en relation avec les travaux de rénovation de l'immeuble.

Par conséquent les actionnaires de la Société ont décidé de modifier l'article 13, paragraphe 8, des statuts de la société comme suit:

«Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion à l'exception des domaines suivants lesquels peuvent seulement être adoptés par une décision unanime de tous les administrateurs:

- (a) Investissements, achats, leasing de biens ou toute autre acquisition excédant EUR 3.000,- par année;

- (b) Tout engagement d'endettement ne pouvant en aucun cas excéder EUR 60.000,-;
- (c) Toute garantie ou la survenance de tous autres engagements ou obligations dans ou hors bilan ne pouvant en aucun cas excéder EUR 60.000,-;
- (d) De disposer de l'argent déposé et de signer tout type de documents débiteurs, chèques, quittances, factures, billets à ordre avec toutes banques, sociétés et tous types d'établissements, unités, personnes et corporations lesquels poursuivent la Société pour des obligations de paiement excédant EUR 3.000,- à l'exception des paiements liés à la rénovation du bâtiment situé à Paris pour lesquels un conseil d'administration n'est pas nécessaire jusqu'à EUR 60.000,-.
- (e) De conférer des pouvoirs et mandats à toute personne laquelle ne doit pas être administrateur, de nommer et révoquer tous les officiers et employés et de fixer leur rémunération.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec Notaire.

Signé: E. Brocas, F. Brouxel, C. Lacroix, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2006, vol. 540, fol. 27, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007018492/231/123.

(070013651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

**Adorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 120.754.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance du 10 janvier 2007 de la société ADORF S.à r.l., que le siège social de la société est transféré du 25B, boulevard Royal, L-2449 à Luxembourg au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 à Luxembourg, avec effet au 9 janvier 2007.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007019410/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06591. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

**Oakwood Financial Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.047.

—  
In the year two thousand and six, on the twenty-second day of December.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Michael Charles Culhane, born on October 19, 1968, in Leicester, United Kingdom, residing at 139 Oakwood Court, London W14 8JS, United Kingdom,

2) OAKWOOD FINANCIAL MANAGEMENT S.A., a société anonyme, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 121891.

3) Jason Miller, born on January 14, 1969, in Ohio, United States, residing at 40 Tonsley Road, Wandsworth, London SW18 1BG, United Kingdom,

4) Roger Lansdowne, born on September 1, 1962, in Bristol, United Kingdom, residing at The Duck House, Scantleberry Close, Downend, Bristol BS16 6DQ, United Kingdom,

5) Laurence Morey, born on June 7, 1974, in South Africa, residing at 17 Burlington Avenue Kew Gardens, London TW9 4DF, United Kingdom,

6) Richard Klemmer, born on November 1, 1960, in Michigan, United States, residing at Burchetts Place, Burchetts Green Road, Burchetts Green, Maidenhead Berkshire SL6 6QZ, United Kingdom,

all duly represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of six (6) proxies given on December 21, 2006.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing parties are together all the shareholders of OAKWOOD FINANCIAL INVESTMENTS S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 122047, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 16th of November 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended (hereafter the «Company»).

The appearing parties, representing the entire share capital, then reviewed the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by seventy thousand nine hundred thirty-seven euros and fifty cents (EUR 70,937.50) from fifty-four thousand sixty-three euros and seventy-five cents (EUR 54,063.75) to one hundred twenty-five thousand one euros and twenty-five cents (EUR 125,001.25) through the issue of fifty-six thousand seven hundred fifty (56,750) new shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, divided into ten (10) classes of Class A ordinary shares;

2. Subsequent amendment of the paragraph 1 of Article 6 of the articles of association of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, representing the entire share capital, request the notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by seventy thousand nine hundred thirty-seven euros and fifty cents (EUR 70,937.50) from fifty-four thousand sixty-three euros and seventy-five cents (EUR 54,063.75) to one hundred twenty-five thousand one euros and twenty-five cents (EUR 125,001.25) through the issue of fifty-six thousand seven hundred fifty (56,750) new shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each divided into:

- 5,675 Class A1 Ordinary Shares;
- 5,675 Class A2 Ordinary Shares;
- 5,675 Class A3 Ordinary Shares;
- 5,675 Class A4 Ordinary Shares;
- 5,675 Class A5 Ordinary Shares;
- 5,675 Class A6 Ordinary Shares;
- 5,675 Class A7 Ordinary Shares;
- 5,675 Class A8 Ordinary Shares;
- 5,675 Class A9 Ordinary Shares; and,
- 5,675 Class A10 Ordinary Shares

all with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each. The shares newly issued have been entirely subscribed as follows:

1) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS L.L.C., with address at C/O MERRILL LYNCH & CO. INC., 4 World Finance Center, New York, NY 10080, United States, has subscribed for a global amount of EUR 43,750 as follows:

- 3,500 Class A1 Ordinary Shares
- 3,500 Class A2 Ordinary Shares
- 3,500 Class A3 Ordinary Shares
- 3,500 Class A4 Ordinary Shares
- 3,500 Class A5 Ordinary Shares

- 3,500 Class A6 Ordinary Shares
- 3,500 Class A7 Ordinary Shares
- 3,500 Class A8 Ordinary Shares
- 3,500 Class A9 Ordinary Shares
- 3,500 Class A10 Ordinary Shares

2) OAKWOOD GLOBAL FINANCE L.P., with address at 109 North Post Oak Lane, Suite 200, Houston, Texas 77024, a Cayman Islands exempted limited partnership acting by its General Partner, OAKWOOD CAYMAN ISLANDS GP, LTD., has subscribed for a global amount of EUR 25,000.- as follows:

- 2,000 Class A1 Ordinary Shares
- 2,000 Class A2 Ordinary Shares
- 2,000 Class A3 Ordinary Shares
- 2,000 Class A4 Ordinary Shares
- 2,000 Class A5 Ordinary Shares
- 2,000 Class A6 Ordinary Shares
- 2,000 Class A7 Ordinary Shares
- 2,000 Class A8 Ordinary Shares
- 2,000 Class A9 Ordinary Shares
- 2,000 Class A10 Ordinary Shares

3) The OAKWOOD EMPLOYEE BENEFIT TRUST, a trust governed by Jersey law, with address at 31/33 New Street, St Helier, Jersey JE48YW, has subscribed for a global amount of EUR 2,187.50 as follows:

- 175 Class A1 Ordinary Shares
- 175 Class A2 Ordinary Shares
- 175 Class A3 Ordinary Shares
- 175 Class A4 Ordinary Shares
- 175 Class A5 Ordinary Shares
- 175 Class A6 Ordinary Shares
- 175 Class A7 Ordinary Shares
- 175 Class A8 Ordinary Shares
- 175 Class A9 Ordinary Shares
- 175 Class A10 Ordinary Shares

MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS L.L.C., OAKWOOD GLOBAL FINANCE LP. et THE OAKWOOD EMPLOYEE BENEFIT TRUST are duly represented by Mr. Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given on December 21, 2006.

The fifty-six thousand seven hundred fifty (56,750) new shares have been fully paid up in cash so that the total amount of seventy thousand nine hundred thirty-seven euros and fifty cents (EUR 70,937.50) is at the disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the shareholders resolve to amend Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **6.1 Subscribed Capital.** The Company has a share capital of one hundred twenty-five thousand one euros and twenty-five cents (EUR 125,001.25) represented by one hundred and one thousand (100,001) fully paid up Shares, divided into:

- a) 10,000 Class A1 Ordinary Shares (the «Class A1 Ordinary Shares»);
- b) 10,000 Class A2 Ordinary Shares (the «Class A2 Ordinary Shares»);
- c) 10,000 Class A3 Ordinary Shares (the «Class A3 Ordinary Shares»);
- d) 10,000 Class A4 Ordinary Shares (the «Class A4 Ordinary Shares»);
- e) 10,000 Class A5 Ordinary Shares (the «Class A5 Ordinary Shares»);
- f) 10,000 Class A6 Ordinary Shares (the «Class A6 Ordinary Shares»);
- g) 10,000 Class A7 Ordinary Shares (the «Class A7 Ordinary Shares»);
- h) 10,000 Class A8 Ordinary Shares (the «Class A8 Ordinary Shares»);
- i) 10,000 Class A9 Ordinary Shares (the «Class A9 Ordinary Shares»);
- j) 10,000 Class A10 Ordinary Shares (the «Class A10 Ordinary Shares»); and
- k) 1 Management Ordinary Shares (the «Management Share»), all such shares having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

All Shares shall vote as a single class and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of Shares shall not be entitled to vote separately as a class on any matter. No Shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any Shares of the Company, except as may be required by law, or as is otherwise provided in any agreement entered into between the Company and the Shareholders.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the Shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may in its sole discretion determine, more specifically in respect of the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time of issue and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium and, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. When realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing Shareholders provided that any share issuance (including the terms of the same) by the Company must comply with any agreement entered into between the Securityholders and the Company. The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Managers, the present article is, as a consequence, to be adjusted.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the stated named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, the said person appearing signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Michael Charles Culhane, né le 19 octobre 1968, à Leicester, Royaume-Uni, demeurant à 139 Oakwood Court, London W14 8JS, Royaume-Uni,

2) OAKWOOD FINANCIAL MANAGEMENT S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B, numéro 121891,

3) Jason Miller, né le 14 janvier 1969, dans l'Ohio, Etats-Unis, demeurant au 40 Tonsley Road, Wandsworth, London SW18 1BG, Royaume-Uni,

4) Roger Lansdowne, né le 1<sup>er</sup> septembre 1962, à Bristol, Royaume-Uni, demeurant à The Duck House, Scantleberry Close, Downend, Bristol BS16 6DQ, Royaume-Uni,

5) Laurence Morey, né le 7 juin 1974, en Afrique du Sud, demeurant au 17 Burlington Avenue Kew Gardens, London TW9 4DF, Royaume-Uni,

6) Richard Klemmer, né le 1<sup>er</sup> novembre 1960, au Michigan, Etats-Unis, demeurant à Burchetts Place, Burchetts Green Road, Burchetts Green, Maidenhead Berkshire SL6 6QZ, Royaume-Uni,

tous dûment représentés par Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg,

en vertu de six (6) procurations données le 21 décembre 2006,

Les procurations signées ne varient par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont ensemble les seuls actionnaires d'OAKWOOD FINANCIAL INVESTMENTS S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 122047, constituée suivant acte du notaire soussigné le 16 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés, (ci-après la «Société»).

Les comparants représentant la totalité du capital social délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-dix mille neuf cent trente-sept euros et cinquante centimes (EUR 70.937,50) pour le porter de son montant actuel de cinquante-quatre mille soixante-trois euros soixante-quinze centimes (EUR 54.063,75) à cent vingt-cinq mille un euros et vingt-cinq centimes (EUR 125.001,25), par

l'émission de cinquante-six mille sept cent cinquante (56.750) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, réparties en dix (10) classes d'actions de catégorie A;

2. Modification subséquente du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 6 des statuts de la Société.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, les comparants, représentant la totalité du capital social, demandent au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-dix mille neuf cent trente-sept euros et cinquante centimes (EUR 70.937,50) pour le porter de son montant actuel de cinquante-quatre mille soixante-trois euros soixante-quinze centimes (EUR 54.063,75) à cent vingt-cinq mille un euros et vingt-cinq centimes (EUR 125.001,25), par l'émission de cinquante-six mille sept cent cinquante (56.750) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune réparties comme suit:

- 5.675 Actions ordinaires de catégorie A1;
- 5.675 Actions ordinaires de catégorie A2;
- 5.675 Actions ordinaires de catégorie A3;
- 5.675 Actions ordinaires de catégorie A4;
- 5.675 Actions ordinaires de catégorie A5;
- 5.675 Actions ordinaires de catégorie A6;
- 5.675 Actions ordinaires de catégorie A7;
- 5.675 Actions ordinaires de catégorie A8;
- 5.675 Actions ordinaires de catégorie A9; et,
- 5.675 Actions ordinaires de catégorie A10

toutes avec une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) par action.

Les actions nouvellement émises ont été entièrement souscrites comme suit:

1) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS L.L.C., avec adresse à C/O MERRILL LYNCH & CO. INC., 4 World Finance Center, New York, NY 10080, Etats-Unis, a souscrit pour un montant total de EUR 43.750 comme suit:

- 3.500 Actions ordinaires de catégorie A1
- 3.500 Actions ordinaires de catégorie A2
- 3.500 Actions ordinaires de catégorie A3
- 3.500 Actions ordinaires de catégorie A4
- 3.500 Actions ordinaires de catégorie A5
- 3.500 Actions ordinaires de catégorie A6
- 3.500 Actions ordinaires de catégorie A7
- 3.500 Actions ordinaires de catégorie A8
- 3.500 Actions ordinaires de catégorie A9
- 3.500 Actions ordinaires de catégorie A10

2) OAKWOOD GLOBAL FINANCE L.P., avec adresse à 109 North Post Oak Lane, Suite 200, Houston, Texas 77024, un exempted limited partnership des Iles Cayman, agissant par son associé commandité, OAKWOOD CAYMAN ISLANDS GP, LTD., a souscrit pour un montant total de EUR 43.750,- comme suit:

- 2.000 Actions ordinaires de catégorie A1
- 2.000 Actions ordinaires de catégorie A2
- 2.000 Actions ordinaires de catégorie A3
- 2.000 Actions ordinaires de catégorie A4
- 2.000 Actions ordinaires de catégorie A5
- 2.000 Actions ordinaires de catégorie A6
- 2.000 Actions ordinaires de catégorie A7
- 2.000 Actions ordinaires de catégorie A8
- 2.000 Actions ordinaires de catégorie A9
- 2.000 Actions ordinaires de catégorie A10

3) The OAKWOOD EMPLOYEE BENEFIT TRUST, un trust régi par les lois de Jersey, avec adresse 31/33 New Street, St Helier, Jersey JE48YV, a souscrit pour un montant total de EUR 43.750,- comme suit:

- 175 Actions ordinaires de catégorie A1
- 175 Actions ordinaires de catégorie A2
- 175 Actions ordinaires de catégorie A3
- 175 Actions ordinaires de catégorie A4

- 175 Actions ordinaires de catégorie A5
- 175 Actions ordinaires de catégorie A6
- 175 Actions ordinaires de catégorie A7
- 175 Actions ordinaires de catégorie A8
- 175 Actions ordinaires de catégorie A9
- 175 Actions ordinaires de catégorie A10

MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS L.L.C., OAKWOOD GLOBAL FINANCE L.P. et THE OAKWOOD EMPLOYEE BENEFIT TRUST sont dûment représentés par Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données le 21 décembre 2006.

Les actions nouvellement émises ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme de soixante-dix mille neuf cent trente-sept euros et cinquante centimes (EUR 70.937,50) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit.** La Société dispose d'un capital social de cent vingt-cinq mille un euros et vingt-cinq centimes (EUR 125.001,25) représenté par cent et un mille (100,001) actions entièrement libérées, décomposées en:

- a) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A1 (les «Actions ordinaires de catégorie A»);
- b) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A2 (les «Actions ordinaires de catégorie A2»);
- c) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A3 (les «Actions ordinaires de catégorie A3»);
- d) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A4 (les «Actions ordinaires de catégorie A4»);
- e) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A5 (les «Actions ordinaires de catégorie A5»);
- f) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A6 (les «Actions ordinaires de catégorie A6»);
- g) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A7 (les «Actions ordinaires de catégorie A7»);
- h) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A8 (les «Actions ordinaires de catégorie A8»);
- i) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A9 (les «Actions ordinaires de catégorie A9»);
- j) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A10 (les «Actions ordinaires de catégorie A10»); et
- k) 1 Action ordinaire de Management (les «Actions de Management»).

toutes avec une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) par action.

Toutes les Actions votent en tant que catégorie unique et, sauf exigence de la loi ou disposition des présents Statuts, les détenteurs de catégories d'Actions distinctes n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie sur une question. Aucune Action d'une catégorie ne bénéficie d'un droit de préemption concernant toute Action de la Société, sauf de la manière requise par la loi ou autrement stipulée dans tout accord conclu entre la Société et les Actionnaires.

Au cours d'une période prenant fin cinq (5) ans après la date de publication de la résolution des Actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Gérant est autorisé à augmenter une fois, ou à plusieurs reprises, le capital souscrit en faisant émettre de nouvelles actions par la Société, dans les limites du capital autorisé. Ces nouvelles actions peuvent être souscrites selon les termes et conditions que le Gérant peut de manière entièrement discrétionnaire déterminer, plus particulièrement concernant la souscription et le paiement des nouvelles actions devant être souscrites et émises: le Gérant peut par exemple définir la date d'émission et le montant des nouvelles actions souscrites, déterminer si les nouvelles actions doivent être souscrites avec ou sans prime et préciser la mesure dans laquelle le paiement des actions nouvellement souscrites est acceptable en espèces ou en d'autres actifs que les espèces. Lors de la réalisation totale ou partielle du capital autorisé, le Gérant est expressément autorisé à limiter le droit de souscription préférentiel réservé aux Actionnaires existants, ou à y renoncer, étant entendu que toute émission d'action (comprenant les termes de cette émission) par la Société doit respecter tout accord conclu entre les détenteurs de Titres et la Société. Le Gérant peut déléguer à un administrateur ou dirigeant dûment autorisé de la Société ou à toute autre Personne dûment autorisée, les tâches d'acceptation des souscriptions et de perception des paiements au titre des nouvelles actions représentant une partie ou la totalité de ces augmentations de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit, réalisée dans la forme légalement requise par les Gérants, le présent article doit, en conséquence, être corrigé.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J.-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 157S, fol. 10, case 10. — Reçu 709,37 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007019923/230/292.

(070013341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Frigate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.997.

L'an deux mille six, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRIGATE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54.997, constituée originellement sous la dénomination sociale de FINGIMA INTERNATIONAL S.A., suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 23 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (ci-après «Mémorial C»), numéro 431 du 7 février 1995,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch:

- en date du 1<sup>er</sup> décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 248 du 1<sup>er</sup> avril 2000, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en FRIGATE S.A.,

- en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 248 du 1<sup>er</sup> avril 2000,

- en date du 21 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 231 du 11 février 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1815 du 27 décembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Theisen, consultante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Fixation d'un capital autorisé de 20.000.000,- EUR.

2.- Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'instaurer, pour une période de cinq ans, un capital autorisé de vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) avec émission d'actions nouvelles, sous les conditions fixées ci-après.

### Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer en numéraire de ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves disponibles;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 décembre 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles.

Cette autorisation peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Lors de toute augmentation de capital, qu'elle soit réalisée dans le cadre du capital autorisé ou autrement, les actionnaires existants disposent d'un droit de souscription préférentiel proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent. Ce droit doit être exercé dans le délai d'un mois à partir de la notification ou de l'annonce faite à cet effet par le conseil d'administration de l'intention de procéder à une telle augmentation de capital. Les droits y afférents non exercés dans le délai ci-avant accroissent le droit de souscription préférentiel des actionnaires restants proportionnellement à leur participation dans le capital.

Cependant, ce droit doit également être exercé dans le mois d'une notification ou publication afférente par le conseil d'administration. La souscription des actions pour laquelle aucun droit préférentiel n'a été exercé devient libre.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.»

### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, A. Thill, S. Theisen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 décembre 2006, vol. 540, fol. 19, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007018481/231/97.

(070013173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

**Audley Estates, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.005.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance du 10 janvier 2007 de la société AUDLEY ESTATES que le siège social de la société est transféré du 25B, boulevard Royal, L-2449 à Luxembourg au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 à Luxembourg, avec effet au 9 janvier 2007.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007019403/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06589. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

---

**Moulinage Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

R.C.S. Luxembourg B 85.068.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 14 décembre 2001 entre:

Société domiciliée: MOULINAGE HOLDING S.à.r.l., Société à responsabilité limitée, Au capital de 100.000,- EUR, 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg RCS, Luxembourg B 85.068

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg RCS, Luxembourg B 28.967

a pris fin avec effet au 22 décembre 2006

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007019416/655/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03994. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

---

**Brock Alloy Wheels G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, um Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 99.789.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 décembre 2006.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007020462/823/14.

Enregistré à Diekirch, le 15 décembre 2006, réf. DSO-BX00145. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060140250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

---

**Au Pain Quotidien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 32, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 96.141.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 décembre 2006.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

Référence de publication: 2007020176/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 8 décembre 2006, réf. DSO-BX00070. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060134332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

**Air - Abc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid.  
R.C.S. Luxembourg B 20.418.

L'an deux mille six, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AIR-ABC S.A., avec siège social à L-6740 Grevenmacher, 2, Kurzacht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 20.418, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 8 avril 1983, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 140 du 2 juin 1983,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte par ledit notaire Tom Metzler en date du 28 janvier 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 107 du 25 avril 1986,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 528 du 26 septembre 1997,

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Yvette Moos, sans état, demeurant à Rameldange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Patjletto, administrateur de société, demeurant à Rameldange,

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de L-6740 Grevenmacher, 2, Kurzacht, à L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Conversion du capital social de LUF en EUR.

3.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.000,00 EUR, sans création d'actions nouvelles.

4.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.

5.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

6.- Adoption pour la société d'une durée illimitée et modification afférente de l'article trois des statuts.

7.- Suppression de la dernière phrase de l'article 10 des statuts.

8.- Suppression de l'article 15 et renumérotation de l'article 16.

9.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social L-6740 Grevenmacher, 2, Kurzacht, à L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
version française:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Rameldange.»

version anglaise:

« **Art. 2. (first paragraph).** The registered office is established in Rameldange.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,00 LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF = 1,00 EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,00 EUR).

*Quatrième résolution*

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

version française:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,00 EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont au porteur.»

version anglaise:

« **Art. 5.** The registered capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.00 EUR), represented by twenty thousand (20,000) shares without designation of par value, all fully paid up.

The shares are bearer shares.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'adopter pour la société une durée illimitée et de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

version française:

« **Art. 3.** La durée de la société est illimitée.»

version anglaise:

« **Art. 3.** The duration of the company is unlimited.»

*Septième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la deuxième phrase de l'article 10 des statuts.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de supprimer l'article 15 des statuts et de renuméroter l'article 16 qui devient l'article 15.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. Moos, C. Dostert, P. Pauletto, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 décembre 2006, vol. 540, fol. 14, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007018485/231/100.

(070013702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

### **Anagallis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.698.

#### STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Marie-Christelle Bordet, administratrice de société, né à Chartres, (France), le 17 octobre 1967, demeurant à F-28160 Brou, rue de la République, (France),

ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: ANAGALLIS S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions sept cent soixante-seize mille euros (3.776.000,- EUR), représenté par trois mille sept cent soixante-seize (3.776) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propiété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propiété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à trente-sept millions sept cent soixante mille euros (EUR 37.760.000,-), représenté par trente-sept mille sept cent soixante (37.760) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs, la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le troisième vendredi du mois de juin en 2008.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

	<i>Actions</i>
Madame Marie-Christelle Bordet, préqualifiée, trois mille sept cent soixante-seize actions . . . . .	<u>3.776</u>
Total: trois mille sept cent soixante-seize actions . . . . .	3.776

Les trois mille sept cent soixante-seize (3.776) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique et libérées moyennant apport en nature de quatre mille cent quatre-vingt-quinze (4.195) actions représentant 4,19% du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois AGAPANTHE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.680, évaluées à quatre millions cent quatre-vingt-quinze mille euros (4.195.000,- EUR), dont trois millions sept cent soixante-seize mille euros (3.776.000,- EUR) rémunérés en capital, le solde, soit la somme de quatre cent dix-neuf mille euros (419.000,- EUR) constituant une soulte qui sera versée à l'apporteur conformément au contrat d'apport.

Le prédit apport est à disposition de la société ainsi que cela résulte d'une déclaration de la société AGAPANTHE S.A., prénommée.

Les prédites actions font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises Monsieur Jean Bernard Zeimet, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, établi conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Un exemplaire de ce rapport reste annexé au présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

#### *«Conclusions*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la soulte.»

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à quarante et un mille euros (EUR 41.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;

b) Monsieur Thierry Schmit, employé privé, né à Pétange, le 18 avril 1955, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;

c) Monsieur Jean Arrou-Vignod, employé privé, né à Paris (France), le 12 mai 1958, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch, le 5 janvier 2007, vol. 924, fol. 29, case 3. — Reçu 37.760 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007019819/219/175.

(070013564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Premium Investment Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 106.429.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société  
qui s'est tenue à Luxembourg en date du 2 janvier 2007*

L'assemblée décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:

- 126, rue Cents, L-1319 Luxembourg

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE SCHEIWEN - NICKELS & ASSOCIES S.à r.l.

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2007019411/1132/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06724. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070012468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

---

**Premium Property Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 107.257.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date  
du 2 janvier 2007*

L'assemblée décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:

- 126, rue Cents, L-1319 Luxembourg

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE SCHEIWEN - NICKELS & ASSOCIES S.à r.l.

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2007019412/1132/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06726. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070012464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

---

**Magi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op der Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 119.851.

*Décision de l'associé unique du 27 novembre 2006*

Le soussigné, Gilet Johann, retraité, né à Eupen le 29 mars 1928, demeurant à B-4700 Eupen, 19, rue Haute, en tant qu'associé unique de la société MAGI S.à.r.l., a pris ce jour les décisions suivantes:

1. Est acceptée la démission de Mme Schaefer Martina, technicienne en cuir, née à Bonn (Allemagne) le 30 mai 1963, demeurant à B-4860 Pepinster, Grand'Ry n ° 205, en date du 26 novembre 2006, en tant que gérante.

2. Est nommé en tant que gérant avec pouvoir d'engager à lui seul la société par sa signature M. Gilet Johann, teneur, né à Eupen le 28 septembre 1958, demeurant B-4860 Pepinster, Grand'Ry n ° 205.

Huldange, le 27 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007020008/591/17.

Enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2006, réf. DSO-BW00393. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(060131971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

---

**Beira Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 99.476.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 19 février 2004 entre:

Société domiciliée: BEIRA HOLDING S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg B 99.476

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg B 28.967

a pris fin avec effet au 22 décembre 2006

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007019415/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03993. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070012009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

---

**Hondius S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 77.844.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 19 octobre 2000 entre:

Société domiciliée: HONDIUS S.A., Société Anonyme 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg RCS, Luxembourg B 77.844

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg RCS, Luxembourg B 28.967

a pris fin avec effet au 29 décembre 2006

Fait à Luxembourg, le 29 décembre 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019418/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA04004. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

---

**Netdata S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.650.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

- 1) D'accepter la démission de la Sàrl SEREN en tant qu'administrateur de la société.
- 2) D'accepter la démission de FIDOMES Sàrl en tant que Commissaire aux Comptes.
- 3) De nommer la Sàrl DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.

La Sàrl DUNE 75, Parc d'activités - L-8308 Capellen, B110593

Fait à Wiltz

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2007020027/825/19.

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2006, réf. DSO-BW00211. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060131300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

---

**Heck e Silva Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9230 Diekirch, 26, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 101.615.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019996/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 13 octobre 2006, réf. DSO-BV00103. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060131407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

---

**A.M.S. Auto Moto Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9125 Schieren, 124, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.076.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007020000/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 13 octobre 2006, réf. DSO-BV00101. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060131399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

---

**Ustraicherbetrieb Ludes Johann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9261 Diekirch, 67, rue Victor Muller-Fromes.  
R.C.S. Luxembourg B 106.942.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019999/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 13 octobre 2006, réf. DSO-BV00102. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060131403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**Supermarché Massen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 1, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 92.868.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2006*

Il a été décidé, entre autres, de renouveler pour le terme d'un an le mandat du Réviseur d'Entreprises actuellement en fonction, soit Monsieur Alain Kohnen, 144, route de Stavelot, à L-9991 Weiswampach.

Son mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 8 décembre 2006.

Pour SUPERMARCHÉ MASSEN S.A.

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020173/667/19.

Enregistré à Diekirch, le 8 décembre 2006, réf. DSO-BX00062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060135372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

**Xellex, Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 106.916.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement :

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants :

- La Sàrl DUNE 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

- La Sàrl MAZE 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

2) D'accepter la démission de FIDOMES Sàrl en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

3) De nommer la Sàrl DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.

DUNE Sàrl 75, Parc d'activités L-8308 Capellen, B-110593.

Fait à Wiltz

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2007020011/825/21.

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2006, réf. DSO-BW00239. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060132363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

**Sinequanon General Partner Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 123.705.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1. Eric Corbier, Director, born on 2nd April 1966 in Nevers (France), residing 61, avenue de Circourt, F-78170 La Celle Saint Cloud

2. DANIEL CAILLE S.A.S., a company incorporated and existing under the laws of France, being registered with the Companies and Trade Register of Cannes with the number 411 643 620 RCS Cannes, having its registered office at 06 400 Cannes, 142, boulevard Eugène Gazagnaire

3. Jean-Pascal Tranié, Director, born 19th June 1959 in Paris (France), residing 3, rue de Rouvray, F-92200 Neuilly-sur-Seine

All of them here represented by Mr. Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Which proxies, after being signed *ne varietur* by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of SINEQUANON GENERAL PARTNER LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.**

4.1 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

4.2 The Company may in addition render any kind of service to companies in which the Company has a direct and/or indirect participation with particular reference to services rendered in the area of financial investments and investments to be made for the acquisition of participations in companies resident in Luxembourg and abroad.

4.3 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

4.4 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions, which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.5 The Company may borrow in any form and may proceed to the issue of bonds and debentures.

4.6 In furtherance of its purposes, the Company shall have the powers to participate as general partner in one or more Sociétés en commandite par actions established under the laws of Luxembourg and the Company shall have the broadest powers to manage such Sociétés en commandite par actions. In such a case the Company shall subscribe shares in said Sociétés en commandite par actions having certain privileged rights as far as dividend distributions are concerned.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital at incorporation shall be thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into three thousand and one hundred (3100) shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 189 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not. However, if the corporation is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the corporation are held by one single shareholder, the corporation may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the corporation has noted that its shares are held by more than one shareholder. The directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the corporation, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

If a legal entity is appointed as director of the corporation, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

**Art. 7.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or video or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the corporation.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by majority consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of June at noon and for the first time in the year 2008.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2007.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

	Shares
1. DANIEL CAILLE S.A.S . . . . .	1,550 shares with a nominal value of 10.- euros each
2. Eric Corbier . . . . .	775 shares with a nominal value of 10.- euros each
3. Jean-Pascal Tranié . . . . .	775 shares with a nominal value of 10.- euros each
Total: . . . . .	3,100

The shares were paid-up up to 25%, by payment in cash, so that the amount of seven thousand and five hundred euros (EUR 7,500.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,500.- EUR.

##### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of auditors at one (1).

2. The following are appointed directors:

Eric Corbier, born on 2nd April 1966 in Nevers (France), residing 61, avenue de Circourt, F-78170 La Celle Saint Cloud

Daniel Caille, born 6th April 1951 in Lyon (France), residing 36, rue de la Ronce, F-92410 Ville d'Avray

Jean-Pascal Tranie, born 19th June 1959 in Paris (France), residing 3, rue de Rouvray, F-92200 Neuilly-sur-Seine

Philippe Haquenne, born on 15th January 1948 in Mons (Belgium) residing professionally 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

3. Has been appointed statutory auditor:

PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée having its registered office 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B. 65477

4. The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2012.

5. The registered office of the corporation is established in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatorze novembre

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Eric Corbier, Administrateur de sociétés, né le 2 avril 1966 à Nevers (France), demeurant 61, avenue de Circourt, F-78170 La Celle Saint Cloud

2. DANIEL CAILLE S.A.S., société de droit français, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Cannes sous le numéro 411 643 620 RCS Cannes, ayant son siège social F-06400 Cannes, 142, boulevard Eugène Gazagnaire

3. Jean-Pascal Tranié, Administrateur de sociétés, né le 19 juin 1959 à Paris (France), demeurant 3, rue de Rouvray, F-92200 Neuilly-sur-Seine

Tous ici représentés par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de SINEQUANON GENERAL PARTNER LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.**

4.1 L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra de plus rendre tout type de service aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe et/ou indirecte en se référant en particulier à des services rendus dans le domaine d'investissements financiers et d'investissements à faire pour l'acquisition de participations dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères.

4.3 La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origines, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à leurs filiales toute assistance, prêt, avance ou garantie.

4.4 Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.5 La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toutes natures.

4.6 Pour l'accomplissement de son objet, la Société aura les pouvoirs de participer en qualité d'associé commandité dans une ou plusieurs sociétés en commandite par actions établies sous les lois de Luxembourg, et la Société aura les pouvoirs les plus larges pour gérer ces sociétés en commandite par actions. Dans ce cas, la Société aura le droit de souscrire des actions de différentes classes dans lesdites sociétés en commandite par actions, chaque classe ayant des droits privilégiés en ce qui concerne la distribution des dividendes.

## **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un docu-

ment unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à neuf heures, et pour la première fois en 2008.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

		Actions
1. DANIEL CAILLE S.A.S. . . . . .	1.550	actions de valeur nominale de 10,- euros chacune
2. Eric Corbier . . . . .	775	actions de valeur nominale de 10,- euros chacune
3. Jean-Pascal Tranié . . . . .	775	actions de valeur nominale de 10,- euros chacune
Total: . . . . .	3.100	

Les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

20627

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

*Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à 1.500,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

Eric Corbier, Administrateur de sociétés, né le 2 avril 1966 à Nevers (France), demeurant 61, avenue de Circourt, F-78170 La Celle Saint Cloud

Daniel caille, né le 6 avril 1951 à Lyon (France), demeurant 36, rue de la Ronce, F-92410 Ville d'Avray

Jean-Pascal Tranie, Administrateur de sociétés, né le 19 juin 1959 à Paris (France), demeurant 3, rue de Rouvray, F-92200 Neuilly-sur-Seine

Philippe Haquenne, né le 15 janvier 1948 à Mons (Belgique) ayant son adresse professionnelle 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée ayant son siège social 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 65477.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

5. Le siège social de la société est fixé au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 novembre 2006, vol. 438, fol. 90, case 11. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007019841/242/364.

(070013676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

**Bierg an Dall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9420 Vianden, 3, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.837.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BIERG AN DALL S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007019997/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 29 novembre 2006, réf. DSO-BW00403. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(060132825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

**SMC (Sales Management Consulting) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.  
R.C.S. Luxembourg B 101.527.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SMC SARL (SALES MANAGEMENT CONSULTING SARL)*

Signature

Référence de publication: 2007019998/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 29 novembre 2006, réf. DSO-BW00406. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(060132838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

---

**Gastrom Pommerlach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.  
R.C.S. Luxembourg B 98.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GASTROM POMMERLACH S.A.

Signature

Référence de publication: 2007020018/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02529. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060132449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

---

**ATR Investissement S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 107.275.

La société FIDUCENTER S.A. a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société ATR INVESTISSEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

*Le domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2007019420/693/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05731. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070012169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

---

**Huggy-Store Hoscheid Dickt Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9835 Hoscheid-Dickt, 1, Hauptstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 95.150.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007020001/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 13 octobre 2006, réf. DSO-BV00104. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(060131408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

---

**Lux Tresor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4795 Linger, 52, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 68.161.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007020002/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 13 octobre 2006, réf. DSO-BV00105. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060131410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

**Vanel Components S.A., Société Anonyme,**

(anc. Vanel Luxembourg S.A.).

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.450.

L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée VANEL LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 avril 2004, publié au mémorial C numéro 646 du 24 juin 2004, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 100.450.

La séance est ouverte à 13.30 heures, sous la présidence de Madame Catherine Calvi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Jennifer Wirtz, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Stéphane Liegeois, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président expose ensuite:

I.- Que l'ensemble des actionnaires de la société ont été convoqués conformément à l'article 67-1 par des courriers nominatifs en date du 7 décembre 2006.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que deux mille neuf cent quarante-cinq (2.945) actions des trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la raison sociale en VANEL COMPONENTS S.A.

2.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup>.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en VANEL COMPONENTS S.A.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VANEL COMPONENTS S.A.».

Les autres alinéas de l'article 1<sup>er</sup> restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. Calvi, J. Wirtz, S. Liegeois, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2007, vol. 924, fol. 47, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007019918/272/53.

(070013712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

**Ets. Hoffmann-Neu Wilwerwiltz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, 8A, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 98.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 16 novembre 2006.

Pour ETS. HOFFMANN-NEU WILWERWILTZ S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020003/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04728. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

**AUVAL-LUX, Architectes Urbanistes Valentiny & Associés-Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.117.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société. Les actionnaires ont décidé unanimement:

- 1) D'accepter la démission de FIDOMES Sàrl en tant que commissaire aux comptes.
  - 2) De nommer la Sàrl DUNE en tant que commissaire aux comptes pour une période de 6 ans.
- DUNE Sàrl, 75, Parc d'Activité à L-8308 Capellen.

Fait à Wiltz

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2007020010/825/18.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2006, réf. DSO-BW00321. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060132359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

**Meeting Profile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6315 Beaufort, 22, rue de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 99.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007020007/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2006, réf. DSO-BW00394. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060131961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

---

**Husting et Reiser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 13, rue d'Eil.

R.C.S. Luxembourg B 102.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007020013/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 30 novembre 2006, réf. DSO-BW00432. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060132390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

---

**Intrest International Partners Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 33.660.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du 15 décembre 2006*

1. L'Assemblée Générale prend acte de la démission, en date de ce jour, de M. Jean-Pierre H. E. J. Gerard de son mandat d'administrateur et de sa fonction de délégué à la gestion journalière. L'Assemblée Générale prend acte également de la démission, en date de ce jour, de M. Jean-Pierre G. H. Gerard, Mme. Christine Torres-Gerard et de Mme. Frédérique Piron-Gerard de leur mandat d'administrateur.

2. et 3. L'Assemblée décide de diminuer le nombre de postes d'administrateurs de 4 à 3 et décide de nommer, aux fonctions d'administrateurs, M. Christophe Blondeau, employé privé, M. Nour-Eddin Nijar, employé privé et M. Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, tous trois avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en remplacement des administrateurs démissionnaires.

4. L'Assemblée Générale prend acte de la démission, en date de ce jour, de la société STENHAM S.à r.l de son mandat de commissaire aux comptes.

5. L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes, la société HRT REVISION S.à r.l, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes nouvellement élus viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2011.

6. L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007019413/565/30.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00828. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

---

**Nouvelle Bicolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 4B, rue de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 102.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 31 octobre 2006.

Pour NOUVELLE BICOLUX S.A.  
FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2007020004/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08004. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

---

**Maison Kasel, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9166 Mertzig, 4, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 98.979.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 31 octobre 2006.

Pour MAISON KASEL S.à r.l.  
FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2007020005/1345/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV07974. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

---

**"Brenneri s.à r.l.", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9094 Ettelbruck, 1, rue Tschiderer.  
R.C.S. Luxembourg B 112.035.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007020047/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00547. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

---

**Entreprise de Toiture Jeannot Welter Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9180 Oberfeulen, 10, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 109.219.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007020048/2813/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03414. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

---

**Jack-Sept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 99.113.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007020009/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 décembre 2006, réf. DSO-BX00006. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060132256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

---

**Entreprise de Constructions Husting et Reiser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 13, rue d'Eil.

R.C.S. Luxembourg B 94.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007020012/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 30 novembre 2006, réf. DSO-BW00433. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060132387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

---

**Microtron Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9085 Ettelbrück, 46, avenue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 108.252.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007020014/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 30 novembre 2006, réf. DSO-BW00431. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060132394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

---

**Husting et Reiser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 13, rue d'Eil.

R.C.S. Luxembourg B 102.082.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège de la société,  
en date du 1<sup>er</sup> septembre 2006 à 10.00 heures*

L'assemblée des actionnaires acceptent à l'unanimité la démission de S.R.E. SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., en tant que réviseur d'entreprises et décident de nommer commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010, la société EWA REVISION S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007020016/832/17.

Enregistré à Diekirch, le 30 novembre 2006, réf. DSO-BW00436. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060132403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

---

**Canaco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 96.573.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2006*

Il a été décidé:

1. d'accepter, avec effet immédiat, la démission du Commissaire en fonction, la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE SOFINTER S.à r.l. avec siège social au 2, Parc d'activités Sydrall, L-5365 Munsbach.

2. de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Manfred Weber, comptable-fiscaliste, demeurant à B-4780 St. Vith, Rodt 178, nouveau Commissaire de la société.

Le nouveau Commissaire termine le mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2006.

Pour CANACO S.A.

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007020006/667/22.

Enregistré à Diekirch, le 20 novembre 2006, réf. DSO-BW00187. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060131878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

---

**Acca Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 123.699.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Pierre-Etienne Bordet, administrateur de société, né à Versailles, (France), le 8 janvier 1962, demeurant à F-28630 Fontenay-sur-Eure, 46, rue Noël Ballay, (France),

ici représenté par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

ACCA INVESTISSEMENT S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions sept cent soixante-seize mille euros (3.776.000,- EUR), représenté par trois mille sept cent soixante-seize (3.776) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à trente-sept millions sept cent soixante mille euros (EUR 37.760.000,-), représenté par trente-sept mille sept cent soixante (37.760) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs, la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le troisième vendredi du mois de juin en 2008.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
Monsieur Pierre-Etienne Bordet, préqualifiée, trois mille sept cent soixante-seize . . . . .	3.776
Total: trois mille sept cent soixante-seize actions . . . . .	3.776

Les trois mille sept cent soixante-seize (3.776) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique et libérées moyennant apport en nature de quatre mille cent quatre-vingt-quinze (4.195) actions représentant 4,19% du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois AGAPANTHE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.680, évaluées à quatre millions cent quatre-vingt-quinze mille euros (4.195.000,- EUR), dont trois millions sept cent soixante-seize mille euros (3.776.000,- EUR) rémunérés en capital, le solde, soit la somme de quatre cent dix-neuf mille euros (419.000, - EUR) constituant une soulte qui sera versée à l'apporteur conformément au contrat d'apport.

Le prédit apport est à disposition de la société ainsi que cela résulte d'une déclaration de la société AGAPANTHE S.A., prénommée.

Les prédites actions font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises Monsieur Jean Bernard Zeimet, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, établi conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Un exemplaire de ce rapport reste annexé au présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

#### *«Conclusions*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la soulte.»

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à quarante et un mille euros (EUR 41.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;
- b) Monsieur Thierry Schmit, employé privé, né à Pétange, le 18 avril 1955, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;
- c) Monsieur Jean Arrou-Vignod, employé privé, né à Paris (France), le 12 mai 1958, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch, le 5 janvier 2007, vol. 924, fol. 29, case 2. — Reçu 37.760 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007019818/219/176.

(070013567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**E.J.T. s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9772 Troine, Maison 52.

R.C.S. Luxembourg B 95.449.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007020095/3968/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006, réf. LSO-BX00116. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060133661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

---

**Entreprise de Constructions Husting et Reiser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 13, rue d'Eil.  
R.C.S. Luxembourg B 94.336.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Redange-sur-Attert extraordinairement en date du 10 octobre 2006 à 10.00 heures*

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué étant venus à échéance, sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012:

- Monsieur Roland Gerard, administrateur et administrateur-délégué, né à Neufchâteau (B) le 1<sup>er</sup> octobre 1956 et demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 65, rue de Luxembourg,
- Monsieur Marcel Reiser, administrateur, né à Luxembourg, le 25 août 1939 et demeurant à L-8509 Redange-sur-Attert, 13, rue d'Eil,
- Madame Liane Schleich-Reiser, administrateur, née à Luxembourg, le 18 janvier 1969 et demeurant à L-8509 Redange-sur-Attert, 15, rue d'Eil,
- Monsieur Guy Schleich, administrateur, né à Luxembourg le 8 juin 1963 et demeurant à L-8509 Redange-sur-Attert, 15, rue d'Eil,

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. (anc. SRE REVISION CHARLES ENSCH S.A.) avec siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2012.

Redange-sur-Attert, le 10 octobre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007020017/832/27.

Enregistré à Diekirch, le 30 novembre 2006, réf. DSO-BW00435. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(060132412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

---

**Fatco, Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 99.151.

—  
*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Le 31 août 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

- 1) D'accepter la démission de FIDOMES Sàrl, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.
- 2) De nommer Cypres Pierre, 11, rue de la Sapinière à L-8832 Rombach-Martelange, en tant que commissaire aux Comptes de la Société.

Fait à Wiltz

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2007020023/825/18.

Enregistré à Diekirch, le 16 novembre 2006, réf. DSO-BW00143. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(060131275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

---

**Octa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 93.651.

—  
*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

- 1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:
  - La Sàrl DUNE 75, Parc d'activités - L-8308 Capellen

- La Sàrl MAZE 75, Parc d'activités - L-8308 Capellen  
2) D'accepter la démission de FIDOMES Sàrl en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.  
3) De nommer la Sàrl DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.  
DUNE Sàrl, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, B-110593

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2007020028/825/20.

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2006, réf. DSO-BW00230. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060131205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

---

**Thep Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.607.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement :

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- La Sàrl DUNE 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

- La Sàrl MAZE 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

2) D'accepter la démission de FIDOMES Sàrl en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

3) De nommer la Sàrl DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.

DUNE Sàrl, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, B-110593.

Fait à Wiltz

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2007020019/825/21.

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2006, réf. DSO-BW00236. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060131211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

---

**Gecomat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9573 Wiltz, 38, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 106.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007020071/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 5 décembre 2006, réf. DSO-BX00024. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060133334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

---

**Sofias SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.361.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Le 17-12006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- La Sàrl DUNE 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen

- La Sàrl MAZE 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen
  - 2) D'accepter la démission de FIDOMES Sàrl en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.
  - 3) De nommer la Sàrl DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.
- DUNE Sàrl, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, B-110593.

Fait à Wiltz

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2007020020/825/21.

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2006, réf. DSO-BW00235. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060131220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

---

### **Quyrial, Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.606.

#### *Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Le 17 novembre 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement :

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- La Sàrl DUNE 75, Parc d'activités - L-8308 Capellen

- La Sàrl MAZE 75, Parc d'activités - L-8308 Capellen

2) D'accepter la démission de FIDOMES Sàrl en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

3) De nommer la Sàrl DUNE Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.

DUNE Sàrl 75, Parc d'activités L-8308 Capellen ; B-110593

Fait à Wiltz

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2007020022/825/21.

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2006, réf. DSO-BW00233. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060131225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

---

### **Lux-Montage SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 97.890.

#### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 22 décembre 2006 que:

#### *Unique résolution*

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration décide le transfert du siège social de la société LUX-MONTAGE SA de L-9227 Diekirch, 48, Esplanade à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 décembre 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007020334/2602/19.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2006, réf. DSO-BX00342. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060142719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

---